

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Direction des Ressources Humaines

Bureau Gestion –Paye

A.D.R.H 16/ 1909

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME NATHALIE PECOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le Code des Marchés Publics

VU l'élection du 2 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H 15/1279 du 12 juin 2015 portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1990 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Mme Nathalie PECOU, responsable du Centre Universitaire,

CONSIDERANT que Mme Françoise DIRAT est nommée Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports, à compter du 15 juillet 2015,

CONSIDERANT l'affectation de Mme Isabelle SEGUELAS-DELAROCHE à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Départementale, à compter du 1er janvier 2016,

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

A R R Ê T E

Article 1er - L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. 15/1990 du 27 août 2015 susvisé par lequel Mme Isabelle SEGUELAS-DELAROCHE est autorisée à signer en cas d'empêchement de Mme Nathalie PECOU est abrogé.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 18 octobre 2016

Le Président,

NB: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant sa notification.